

REGATE du Millésime

Parcours

Parcours 1. (8.M) : Départ - Bouée de dégagement (*) – Fourmigue et Ile de Bendor à laisser à Tribord - Bouée de l'île Rousse à contourner à laisser à Bâbord – Bouée de Bandol à contourner à laisser à Tribord- Bouée de l'île Rousse à contourner à laisser à Bâbord– Arrivée (entre le mât de pavillon à terre sur la digue Est du Port de Bandol et la bouée d'arrivée située à environ 200m dans l'Est de la digue).

Parcours 2. (8,5 M.) : Départ – Bouée de dégagement (*) – Fourmigue de Bendor à laisser à Tribord – Bouée de l'île Rousse à contourner à laisser à Bâbord – Bouée de Sanary à contourner à laisser à Bâbord – Arrivée (entre le mât de pavillon à terre sur la digue Est du Port de Bandol et la bouée d'arrivée située à environ 200m dans l'Est de la digue).

Parcours 3. (11 M.) : Départ – Bouée de dégagement (*) – Fourmigue et Ile de Bendor à laisser à Tribord – Bouée de l'île Rousse à contourner à laisser à Bâbord – Bouée de Sanary à contourner à laisser à Bâbord – Bouée de l'île Rousse à contourner à laisser à Bâbord – Fourmigue et Ile de Bendor à laisser à Bâbord – Arrivée (entre le mât de pavillon à terre sur la digue est du Port de Bandol et la bouée d'arrivée située à environ 200m dans l'Est de la digue).

Parcours 4. (7.5 M.) : Départ – Bouée de dégagement (*) – Bouée des Embiez à contourner à laisser à Babord – Bouée de Sanary à contourner à laisser à Bâbord – Arrivée (entre le mât de pavillon à terre sur la digue Est du Port de Bandol et la bouée d'arrivée située à environ 200m dans l'est de la digue).

Parcours 5. (15 M) : Départ – Fourmigue de Bendor à laisser à Tribord – Ile Verte et Tourelle du Cannonier Sud à contourner à laisser à Bâbord – Fourmigue et Ile de Bendor à laisser à Bâbord – Arrivée (entre le mât de pavillon à terre sur la digue Est du Port de Bandol et la bouée d'arrivée située à environ 200m dans l'Est de la digue).

Parcours 6. (11,5 M.) : Départ – Bouée de dégagement (*) – Bouée des Embiez – Bouée de Bandol – Bouée des Embiez – Arrivée (entre le mât de pavillon à terre sur la digue Est du Port de Bandol et la bouée d'arrivée située à environ 200m dans l'Est de la digue). Toutes les marques sont à contourner à laisser à Tribord.

Parcours 7. (10 M.) : Départ – Bouée de dégagement (*) – Bouée de Sanary – Bouée de Bandol – Bouée de Sanary – Arrivée (entre le mât de pavillon à terre sur la digue Est du Port de Bandol et la bouée d'arrivée située à environ 200m dans l'Est de la digue). Toutes les marques sont à contourner à laisser à Bâbord.

(*) : Pour tous les parcours, la présence d'une bouée de dégagement est signalée par le pavillon « D » hissé sur le bateau comité, le pavillon « Vert » hissé sur le bateau comité signifie que la bouée de dégagement est à laisser à Tribord, l'absence de pavillon « Vert » signifie que la bouée de dégagement est à laisser à Bâbord.

Veille VHF Comité de Course : canal 77 , Secrétariat PC Course : 04.94.29.42.26

Parcours Réduits

Le Comité de Course pourra réduire la course à n'importe quelle marque de parcours, la ligne d'arrivée étant située entre la marque choisie et le bateau comité arborant le pavillon « Bleu ».

Le pavillon « C » de changement de parcours envoyé à l'une des marques du parcours signifie : « Aller directement à l'arrivée ».

NB : *Quelque soit le parcours choisi, il est INTERDIT de passer entre la tourelle de la Crède et la Terre, entre l'Île de Bendor et la terre, entre l'Île Rousse et la terre, entre la Fourmigue de Bendor et l'Île de Bendor.*

Définition des Marques

Bouée de Départ , : Bouée tétraédrique Jaune

Bouée d'Arrivée,: (*Bandol*) : Bouée tétraédrique Jaune située à environ 200m dans l'Est de la digue Est du Port de Bandol).

Bouée de Dégagement : Bouée cylindrique Blanche.

Bouée de l'Île Rousse : Bouée tétraédrique Jaune située à environ 300m dans le Sud de l'Île Rousse.

Bouée de Sanary : Bouée tétraédrique Jaune située à environ 400m dans le Sud Est de l'entrée du port.

Bouée des Embiez : Bouée tétraédrique jaune 400m environ dans le Nord du Port des Embiez.

Bouée de Bandol : Bouée tétraédrique Jaune à 200m environ dans l'Est du Port de Bandol.

Société Nautique de Bandol
Régate du Millésime
Le 21 Janvier 2023

Instruction de Course

1. Règles et Instructions.

1.1 La régata sera régie par :

- Les règles de la Course à la voile (RCV) 2020/2024,
- Les prescriptions de la F.F.V,
- Les règles des croiseurs à handicap 2020 sauf si l'une quelconque d'entre elles est modifiée par ces instructions de course ;
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables ;
- Les présentes instructions de course et les avenants éventuels,
- Chaque règle énumérée ci-dessus prévaut sur la précédente.

1.2.1 Les voiliers admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences F.F.V valides portant un cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs de tous les membres de l'équipage résidant en France.

La régata est classée en catégorie A ISAF.

Les responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par le F.F.V (prescription FFV à l'annexe 1 des RCV).

- 1 En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient sous sa seule responsabilité de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

1 Identification :
-N° Grand-voile

1. Avis aux Concurrents.

Les avis aux concurrents seront affichés sur le panneau officiel situé au club-house de la Société Nautique de Bandol.

4. Signaux faits a Terre.

1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé sur la terrasse du club-house de la Société Nautique de Bandol.

4.2 Le pavillon « Aperçu » avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifie : « La course est retardée ».

Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 mn après que l'aperçu a été affalé.

5. Programme des courses.

1 Il est prévu :

- Le samedi 21 Janvier 2023 Une course avec un signal d'avertissement à 13h30 ;
- Lecture du palmarès 21 Janvier 2023 à partir de 17h.30

6. Définition du Pavillon de Classe.

Pavillon de la Société Nautique de Bandol (triangulaire rouge et blanc).

8. Parcours.

Voir Annexe 1 Parcours,

Le numéro du parcours à effectuer sera affiché sur le bateau Comité de Course.

9. Définition de Marques de Parcours.

Voir Annexe 2 définition des marques.

10. Départ.

1 Les départs de course seront donnés en application de la règle 26, système 1, modifiée comme suivant :

| Temps | Signaux | Signification |
|-------|---|---------------------------------|
| 5' | Pavillon de classe avec signal sonore | Avertissement |
| 4' | Pavillon P, I, Z, Z avec I ou Noir avec un signal sonore | Préparatoire |
| 1' | Amenée de P, I, Z, Z avec I ou Noir avec signal sonore long | Dernière minute avant le départ |
| 0' | Pavillon de classe affalé, un signal sonore | Départ |

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

- 1 La ligne de départ est matérialisée par l'alignement de la bouée de départ et le mât du bateau comité, arborant une flamme Orange.

10.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 mn après son signal de départ sera classé D.N.S ceci modifie la règle A4.2 des RCV.

11. Changement de Parcours après le Départ.

11.1 Dans le cas des parcours Bananes, un changement de direction ou de longueur de section de parcours après le départ sera annoncé avant que le voilier de tête ait commencé cette section, même si la nouvelle marque n'est pas encore à sa place. Les autres marques de parcours peuvent être repositionnées pour maintenir la configuration originale du parcours, mais dans tous les cas restent marques de parcours.

Chaque changement de parcours sera signalé par l'envoi du pavillon C accompagné de signaux sonores brefs sur un bateau du comité.

En cas de nouveau changement, la marque initiale sera utilisée, puis la marque de remplacement et ainsi de suite.

11.2 Dans le cas de parcours côtiers, le pavillon de changement de parcours « C » envoyé à l'une des marques du parcours signifie : « Aller directement à l'arrivée ».

12. Arrivée.

La ligne d'arrivée est matérialisée par l'alignement de la bouée d'arrivée et le mât du pavillon à terre situé sur l'extrémité de la digue est du Port de Bandol. Elle est à franchir dans le sens direct depuis la dernière marque de parcours.

Pour les parcours bananes, la ligne d'arrivée est définie dans l'annexe 1 Parcours.

13. Système de Pénalités.

- 1 Le système de pénalité pour une infraction à une règle du chapitre 2 est le suivant :

La règle RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour

Le voilier ayant effectué une pénalité déposera au secrétariat du Jury une reconnaissance au plus tard une heure après l'arrivée du dernier concurrent de la dernière course de la journée.

14. Temps Limite pour Finir la Course.

1h.00 après l'arrivée du premier.

15. Réclamations.

15.1 Les réclamations doivent être écrites sur les imprimés disponibles au secrétariat de course et déposées au plus tard une heure après l'arrivée du dernier voilier de la course de la journée.

15.3 Les convocations seront affichées ¼ d'heure après l'heure limite des dépôts des réclamations pour informer les concurrents où et quand l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cités comme témoins.

15.4 Le jury instruira les réclamations dans l'ordre approximatif de dépôt dès que possible.

16. Classement.

16.1 Le système de points a minima, de l'annexe A des RCV s'appliquera.

16.2 Pour l'application de la règle A 2.3 des RCV toutes les manches courues seront prises en compte pour le départage des égalités à la place des résultats des seules manches comptant pour le classement.

16.3 Méthode de calcul du temps compensé.

Selon la table H 105 (Temps sur distance) du Guide Course Croisière au Handicap 2015 de la FFV.

17. Règle de Sécurité.

17.2 Abandon : tout concurrent qui abandonne doit le signaler si possible à un bateau du comité de course ou par VHF au comité de course Canal 77 et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre. Le non respect de cette règle entraînera une pénalité de 20% du nombre d'inscrits (sans instruction) qui viendra s'ajouter au points d'abandon.

VHF : la veille sur le canal 77 est obligatoire. Le comité de course se réserve le droit d'annuler la course par VHF.

17.3 Matériel de sécurité : chaque voilier devra posséder à bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classes ou par la réglementation en vigueur.